

## Séance du Lundi 28 Juin 2021 à 20h45 :

**Convocation du 22/06/2021, (affichée le 22/06/2021).**

### Ordre du jour :

- Travaux au bar/restaurant : délibération du conseil municipal décidant de lancer une consultation des entreprises pour les travaux à réaliser et délégation à M. le Maire pour lancer cette consultation (possibilité subvention fonds de concours de LAVAL Agglo) ;
- Compte-rendu du conseil d'école du 22/06/2021 ;
- Divers ;

**Présents :** M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilie, Mme SACAZE Catherine, Mme POUSSIN Odile, M. BROSSARD Kévin, M. FERRE Jacky, M. LEMESLE Matthieu, M. POUPIN Thierry, M. BODIN Thierry, Mme CHRÉTIEN Séverine, M. HAQUE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme LOUTELLIER Emilie et Messieurs GEFFRARD Joseph, PERCHARD Nicolas et GÉRAULT Marc

Secrétaire de séance : a été élu Madame CHRÉTIEN Séverine

Pouvoir de vote : néant

Approbation du compte-rendu 7 juin 2021

### **Partie 1 : sujets soumis à débat ou à délibération :**

#### **Lancement consultation des architectes/maîtres d'oeuvres pour travaux au Bar/Restaurant**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation des architectes/maîtres d'œuvre, pour les travaux de réhabilitation à réaliser au bar/restaurant (bâtiment communal situé au 8 rue Madame de Sévigné).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » :

- Approuve la réalisation d'une consultation des architectes/maîtres d'œuvres ;
- Autorise le lancement d'une consultation des architectes/maîtres d'œuvres, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux à réaliser au bar/restaurant ;
- Autorise M. le Maire à lancer cette consultation.

#### **Demande de subvention Région des Pays de la Loire au titre du Dispositif Pays de la Loire Relance Investissement Communal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le bar/restaurant (bâtiment communal) est inoccupé depuis le départ de la locataire le 7/06, qu'il conviendrait de réaliser divers travaux avant sa remise en location.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de la Région des Pays de la Loire au titre du Dispositif Pays de la Loire Relance Investissement Communal, pour divers de réhabilitation de ce bâtiment (toiture, menuiseries installation électrique, et autres...) travaux qui peuvent être estimés à 250 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide de solliciter une subvention de la Région des Pays de la Loire, au titre du dispositif Pays de la Loire Relance Investissement Communal, soit une subvention sollicitée de 50 000 € (20%), pour divers travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé au 8 rue Madame de Sévigné, bar/restaurant, (toiture, menuiseries installation électrique, maîtrise d'œuvre et autres travaux...) dont le montant estimé est de 250 000 € HT.

Délégation de pouvoir et signature est donnée à M. le Maire pour ce dossier.

### **Partie 2 : sujets non soumis à débat ou à délibération :**

#### **Conseil d'école :**

M. le Maire a laissé la parole à Mme l'adjointe qui fait le compte-rendu aux élus du conseil d'école du 22/06/2021. Au cours de ce conseil d'école il a été évoqué différents sujets :

- Situation sanitaire : tests salivaires réalisés le 3/06 dans les 2 écoles, aucun cas positif, pas d'information quant au protocole sanitaire pour la rentrée.

- Il est fait état des projets réalisés pour l'année scolaire 2020-2021 : photos scolaires ; fête de l'école remplacée par des temps festifs dans les écoles, séances de cinéma au Trianon, validations d'acquis CE2 (permis piéton) et en CM2 (B2i et permis internet), liaison CM2/6<sup>ème</sup> le 25/03, animations nature par Laval Agglo, projet musique, animations nature par le Bassin de l'Oudon ...
- Concernant les effectifs de la rentrée 2021-2022 ils seront de 86 sans les TPS pour la RPI, donc une classe va être fermée à la rentrée, les élèves de CP seront à La Brûlatte désormais.
- Il est indiqué qu'un sondage auprès des familles a été réalisé par les parents d'élèves, 62 familles sur 67 ont répondu, cela concernait la satisfaction ou non de la cantine, de la qualité des repas, du coût de ceux-ci, de la quantité servie... A noter que pour dénoncer la convention avec Convivio il est possible de le faire avant le 31/03/2022 mais il faut auparavant avoir trouvé un nouveau prestataire qui livre les repas.
- A niveau des demandes de l'école de La Gravelle : nouvel interrupteur classe des CM, 2 fenêtres qui ne ferment plus classe CP/CE, déménagement des tapis de gym de la salle à l'école, 2 nouveaux ordinateurs, il y a un projet d'aménagement de la cour en réflexion notamment pour créer un coin plus calme et délimiter le terrain de foot ;
- Un projet découverte du patrimoine historique de la Mayenne pour les 2 classes primaires : budget estimé à environ 3 100 € (entrée et activités 900 € transport 2 200 €), sortie au musée Jean Chouan non budgétisée.

#### **Divers :**

M. le 1<sup>er</sup> adjoint indique que le panneau de signalisation « sécurité » au Multisport a été cassé et enlevé, il faudra en commander un autre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire a levé la séance à 21h15.